

Décision modificative n°2 du Budget

1 DOCUMENT - Publié le 17 novembre 2020

Session de DM2 : le Département mobilisé pour soutenir l'activité économique et accompagner les Périgourdins

 **20201117_CP_DM2.pdf**
(.pdf, 266,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

Le Conseil départemental s'est réuni mardi 17 novembre en session en visioconférence pour procéder au vote de la décision modificative n°2 de son budget.

D'un montant de 4,433M€, elle représente moins de 1% du budget global de la collectivité.

70 dossiers étaient soumis au vote des élus parmi lesquels celui de la création d'une aide sociale exceptionnelle à destination des travailleurs indépendants victimes de la crise COVID-19.

L'enveloppe globale dévolue à cette aide est de 500.000€. Les travailleurs indépendants pourront prétendre à une aide forfaitaire de 750€ sous conditions. Ils ont jusqu'au 31 décembre pour déposer une demande sur www.dordogne.fr (<https://demarches.dordogne.fr/guides-aides/dgatd/dde/aide-sociale-exceptionnelle/>) où un lien les amènera directement vers un formulaire.

Le Département a par ailleurs réaffirmé son soutien à l'économie locale en votant plus de 400.000€ d'aides à l'investissement pour 21 entreprises des secteurs du bois, de l'agroalimentaire et de la pêche.

La collectivité a également voté une enveloppe de 3,1M€ affectée à l'aide aux communes et aux intercommunalités pour les accompagner dans leurs projets, une autre façon de contribuer à l'activité des entreprises locales, notamment celles du BTP.

La culture n'est pas en reste, puisque le Département a confirmé sa volonté d'aider les 14 salles de cinéma de proximité de Dordogne au travers d'une aide de près de 140.000€.

Enfin, trois motions ont été votées à l'unanimité : un soutien aux commerçants et artisans de proximité, la seconde sur le financement des Allocations individuelles de solidarité (AIS) et la troisième pour marquer l'attachement des élus à la pérennité de la ligne SNCF Périgueux-Agen.